



## 2022 - Flash Info CGT – CSE n°11



Chers collègues

CESI-CGT vous propose une vision synthétique du CSE du mois de novembre qui s'est tenu le 25 novembre, et vous livre sa lecture des débats

### Information au CSE sur la gestion du parc informatique dans les régions.

Les élus ayant constaté une certaine disparité dans l'attribution du matériel informatique, ils ont posé la question du processus de gestion en matière de renouvellement ou acquisition du matériel informatique.

En principe, il est prévu que chaque collaborateur soit doté d'un pack comprenant un ordinateur, un écran, un clavier, un casque et une souris, le tout en filaire. Ces achats sont réalisés sur une plateforme dédiée. Le renouvellement de ces équipements est fait au fur et à mesure en fonction de l'usure.

### **A la demande, un pack télétravail comprenant écran, souris et clavier peut également être fourni.**

Toutes les demandes de matériel spécifique (hors prescriptions médicales) sont traitées par le responsable informatique local et font l'objet d'une validation régionale.

CESI-CGT a sollicité une information nationale, pour mettre tous les salariés en position d'égalité au regard de l'attribution de ce matériel informatique, ce qui ne semble pas être le cas partout...



### Recours à un prestataire pour les CSSCT de Nanterre

Le CSE avait voté en septembre 2021 le recours à un prestataire extérieur pour la rédaction des comptes rendus de réunions CSSCT de Nanterre. La Direction a demandé au CSE d'annuler cette décision, à la demande du Président de cette CSSCT, qui estime que la relecture est chronophage et préférerait rédiger localement des plans d'actions.

Le CSE a refusé de procéder à un nouveau vote, estimant qu'il est important de consigner l'intégralité des échanges faits en CSSCT.

### Mise en place Hub to be

La Direction a présenté un nouvel outil de gestion des demandes de télétravail, de congés et de gestion des espaces en bureau Flex office. Ce projet sera mis en test sur plusieurs sites et la décision sera prise en fin de premier trimestre 2023.

Ce nouvel outil a pour vocation de gérer à la fois les demandes de télétravail et la réservation des espaces, la logique étant qu'il faut réserver un bureau pour chaque jour de présence à CESI.

Même si ce nouvel outil semble simple d'utilisation, CESI-CGT craint que ce énième processus soit générateur de stress, dans la mesure où rien n'est prévu pour les cas où il n'y a plus de place disponible. De plus, rien n'est encore défini pour la désinfection des postes, alors que CESI est en recrudescence de cas Covid.

### Changement de Mutuelle

Le CSE a approuvé la décision unilatérale de l'employeur de mettre en place une nouvelle mutuelle ainsi qu'un portail de gestion. Vous pouvez créer votre espace dès maintenant, conformément aux instructions transmises par le service RH.



**CESI-CGT vous souhaite de très Bonnes Fêtes de fin d'année !!!!**

